

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1703

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Au début du trentième alinéa, substituer aux mots :

« celui qui »,

les mots :

« dans les couples composés d'un homme et d'une femme, l'homme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement visant à corriger une imprécision rédactionnelle sinon on ne sait pas qui désigne « celui qui ».